

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 janvier 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint est également présent.

20-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

20-01-002

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires des 9 et 16 décembre 2019, des séances extraordinaires des 2 et 20 décembre 2019 et de la séance du budget du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE

20-01-003

Autorisation au greffier de détruire certains documents

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à procéder à la destruction des documents mentionnés au rapport déposé puisqu'ils sont rendus à échéance de conservation.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction : le greffier adjoint dépose un procès-verbal de correction concernant la résolution 19-09-329 ainsi que le document modifié.

20-01-004

Remboursement des primes d'assurances d'OBNL pour l'année 2020

ATTENDU le paiement de 297,97 \$ de l'OBNL *Activité éducative « Un arbre Une vie »* en prime d'assurance pour la période 2020 au programme d'assurance OBNL de l'UMQ ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser la somme de 297,97 \$ à l'OBNL *Activité éducative « Un arbre Une vie »* en remboursement du paiement de sa prime d'assurance pour la période 2020.

ADOPTÉE

20-01-005

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 17-12-2019 au 12-01-2020 167 518,94 \$
- nos M1991 à M2003 & A47908, A48008 à A48021
- dépôts salaires des périodes 2019-50 à 2019-52

ADOPTÉE

20-01-006

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13-01-2020 326 164,69 \$
- nos A48022 à A48124 & A48126

ADOPTÉE

20-01-007

Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2020 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.: contribution 2020 et frais informatiques tel qu'établi par contrat;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
 - Montant total de 606 593,96 \$ payable en deux versements égaux le 15 février 2020 et le 15 juin 2020;

- g) Contributions à la Société d'Horticulture de Princeville :
- Montant de 16 500 \$ pour les activités de la Foire Bières et Bouffe et Culture payables en janvier 2020;
- h) Contribution à Développement économique Princeville de 75 000 \$ payable en deux versements égaux en avril 2020 et juin 2020;
- i) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales:
- Bell Canada;
 - Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette;
 - CNESST;
 - Desjardins assurances (REER);
 - Énergir, S.E.C.;
 - Entandem;
 - Fiducie Desjardins (REER);
 - Financière Banque Nationale (REER);
 - Fonds de l'information sur le territoire – Direction Gestion Fonds;
 - Fonds des pensions alimentaires;
 - Groupe CLR;
 - Groupe Financier AGA, en fiducie;
 - Hydro-Québec;
 - La Capitale Assurance de l'administration publique inc.;
 - Mackenzie Financial Corporation (REER);
 - Ministre des Finances du Québec;
 - Ministre du Revenu du Québec;
 - Néopost Canada ltd / Quadient;
 - Petites caisses;
 - Postes Canada;
 - Receveur général du Canada;
 - Régie de l'Assurance-Maladie du Québec;
 - Retraite Qc;
 - Rogers;
 - Société de l'Assurance automobile du Québec;
 - Sogetel;
 - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francis;
 - Télébec ltée;
 - Vidéotron senc;

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers -Harmonies Prince-Daveluy au 30 juin 2019 - Dépôt

Dépôt d'états financiers -Revenus et dépenses Softball mineur 2019 - Dépôt

20-01-008

Résolution et attestation pour signature – Caisses Desjardins

ATTENDU la constitution en personne morale de droit public de la Ville de Princeville et les diverses dispositions légales relatives à sa gouvernance;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le maire ou le maire suppléant ET la trésorière ou le directeur général soient dorénavant les représentants de la personne morale de droit public à l'égard des comptes suivants : nos 505366, 505494 et 550529 qu'elle détient à la Caisse;

QUE ce ou ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la Ville :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville;
- Demande l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- Signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la Ville ;

QUE, afin de lier la Ville, les représentants devront exercer leur pouvoir sous la signature du maire ou du maire suppléant ET de la trésorière ou du directeur général;

QUE si un représentant adopte l'usage d'un timbre signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par le représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation ou de toute autre manière;

QUE les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers de la Ville pourraient autrement détenir;

QUE la Caisse puisse considérer cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution et que tout changement de détenteur de titre ou poste mentionné ci-dessus ne sera opposable à la Caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet sous forme de résolution du conseil.

ADOPTÉE

20-01-009

Embauche – Restaurant de l'aréna

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Émilie Turgeon-Jacques, en date du 5 janvier 2020, au poste de préposée au restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle employée soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

20-01-010

Travaux dans les emprises du ministère des Transports et fermeture de routes pour évènements spéciaux

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville de Princeville durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020 dans les emprises du MTQ;

QUE la Ville de Princeville s'engage, comme il est prévu à la Loi sur la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Ville de Princeville nomme messieurs Mario Juaire, Dave Leclerc, Michel Carignan et Me Olivier Milot à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

20-01-011

Achat de véhicule – Dodge RAM 2019

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'acheter à Laquerre Chrysler Inc. au coût de 34 985 \$, plus les taxes applicables, une camionnette marque Dodge, modèle RAM, année 2019, avec accessoires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer les paiements à Laquerre Chrysler Inc. et à la S.A.A.Q.;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics, monsieur Dave Leclerc, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat d'achat d'un véhicule et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule, notamment l'immatriculation et le lettrage.

QUE cette acquisition soit financée à même le fonds de roulement pour 36 745 \$ sur une période de 5 ans en cinq versements égaux.

ADOPTÉE

20-01-012

Adjudication de contrat – Vidange, déshydratation et disposition des boues des quatre étangs (AO19-HV-05)

ATTENDU l'estimé des coûts du contrat à 500 000 \$ avant taxes;

ATTENDU l'appel d'offre no AO19-HV-05 pour vidange, déshydratation et disposition des boues des quatre étangs lancés par appel d'offres public le 24 octobre 2019;

ATTENDU l'ouverture des offres le 26 novembre 2019 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de vidange, déshydratation et disposition des boues des quatre étangs au plus bas soumissionnaire conforme, Excent Environnement Inc. aux est tarifs suivants, excluant les taxes :

Opération	Coût	
1 - Mobilisation, démobilitation & réfection du site	30 000 \$	
Opération	Tarifs unitaires	Coût estimé
2 - Vidange et déshydratation des boues	192 \$ / t.m.	153 408 \$
3 - Transport et disposition des boues déshydratées	592 \$ / t.m.	473 008 \$

Que cette dépense soit financée pour partie à même la réserve financière pour la disposition des boues des étangs d'épuration des eaux usées, pour partie à même la facturation établie en fonction des ententes industrielles et, s'il y a lieu, à même les revenus 2020 de tarification pour cette réserve.

ADOPTÉE

20-01-013

Paiement du décompte no 2 – Développement commercial du Golf La-Fontaine

ATTENDU l'entente relative à des travaux municipaux – Projet du Golf La-Fontaine (phase commerciale);

ATTENDU l'approbation du règlement 2019-360 à 143 205 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 décembre 2019;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QU'UN montant de 13 931,57 \$, soit 10 % de la somme réclamée, soit retenu en garantie de qualité conformément aux termes du contrat;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 125 384,12 \$ à 9074-5126 Québec Inc. pour le décompte progressif no 2 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense pour partie à même le *Règlement no 2019-360 décrétant une participation au développement commercial du Golf La-Fontaine ainsi qu'un emprunt de 150 000 \$* pour un montant maximal de 143 205 \$ et une somme de 5 752,20\$ soit facturée directement au propriétaire du 892 boulevard Baril Ouest.

ADOPTÉE

20-01-014

Modification des modalités du dépôt de matières sèches – Enfouibec (2019)

ATTENDU la résolution 19-04-154;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE les modalités du dépôt de matières sèches pour l'année 2019 soient ainsi modifiées :

- Prolongation de la période d'admissibilité de novembre à décembre 2019;
- Augmentation du total estimé à 33 800\$;
- Remplacement du dernier paragraphe par : « *QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2019, à même les revenus de tarification supplémentaire en matière résiduelle 2019 ainsi qu'à même les revenus de subvention du programme de redistribution des redevances 2019.* »

QUE la trésorière soit autorisée à payer les sommes dues pour les mois de novembre et décembre 2019.

ADOPTÉE

20-01-015

Entente pour le dépôt de matières sèches (construction / rénovation / démolition) avec Enfouibec (2020)

ATTENDU l'estimation des coûts d'opération du service sur une base annuelle à 35 000 \$;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer une entente avec Enfouibec pour l'utilisation de son dépôt de matières sèches sis au 100 Boulevard Carignan Ouest, par les résidents de Princeville pour la période 2020 aux modalités suivantes :

- Service offert aux personnes physiques résidentes de Princeville;
- Tarif de 8,70 \$ avant taxes par visite facturé à l'utilisateur;
- Tarif de 23,30 \$ avant taxes pour l'équivalent d'une remorque de 4 pieds par 8 pieds facturé à la Ville;
- Service disponible tout au long de l'année;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

20-01-016

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la Ville de Princeville (PRU2-1904)

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la Ville de Princeville (PRU2-1904)*.

ADOPTÉE

20-01-017

Dépôt et adoption du projet de Règlement modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la Ville de Princeville (PRU2-1904)

ATTENDU le dépôt du projet de règlement modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la Ville de Princeville (PRU2-1904);

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et il est unanimement résolu d'adopter le projet de Règlement modifiant le règlement de zonage et de lotissement de la Ville de Princeville (PRU2-1904).

ADOPTÉ

20-01-018

Changement de numéros civiques – Rue Gagnon et rue Leblanc

ATTENDU qu'il y a deux unités de logement dans la résidence portant le numéro civique 228 rue Gagnon et dont l'entrée de cette résidence se trouve en fait sur la rue Leblanc;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE la résidence sise au numéro civique 228 sur la rue Gagnon porte à présent le numéro civiques 258 sur la rue Leblanc;

QUE la résidence sise au numéro civique 230 sur la rue Gagnon porte à présent le numéros civiques 256 sur la rue Leblanc;

ADOPTÉE

20-01-019

Attribution d'une enveloppe budgétaire pour l'application de la Politique d'aide au développement économique pour l'année 2020

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'application de la politique d'aide au développement économique.

QUE cette enveloppe soit comblée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

20-01-020

Demande d'aide financière – Les Harmonies Prince-Daveluy inc.

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1000 \$ à Les Harmonies Prince-Daveluy inc. pour la supporter dans ses opérations en 2020.

ADOPTÉE

20-01-021

Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC de l'Érable – Loisir Municipal

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 250 \$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec pour la tenue de son programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

20-01-022

Demande d'appui Journées de la persévérance scolaire 2020

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de déclarer que la Ville de Princeville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

ADOPTÉE

20-01-023

Gratuité de salle – Les Filles d’Isabelle

Sur la proposition du conseiller Claude Côté il est unanimement résolu d’accorder la gratuité de la salle Pierre Prince le samedi 21 mars 2020 pour la tenue d’un Gala folklorique.

ADOPTÉE

20-01-024

Aide financière et gratuité de salle – Relais pour la vie 2020

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

DE VERSER à *Relais pour la vie MRC de l’Érable*, à l’acquit de l’équipe d’étudiants de l’école secondaire Sainte-Marie participant au Relais pour la Vie édition 2020, un parrainage de 500 \$;

QUE la gratuité de la salle Pierre Prince soit accordée pour les dates suivantes :

- 1^{er} Février 2020 pour le souper-bénéfice Dolorès Fréchette;
- 6 février 2020 pour la tenue d’un 5 à 7 et d’une conférence de presse;
- 21 mai 2020 pour la tenue du « souper de filles »;
- Une date en septembre à confirmer pour le souper des bénévoles.

ADOPTÉE

Demande de gratuité de salle – Éric Béchard « Sur la route des festivals » - Refus

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

20-01-025

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire